



COMMISSION REGIONALE SPORTIVE

Procès verbal N°1
Réunion du Mercredi 7 octobre 2015

A Pontivy

Présents : P. HAMON, F. RAMARD, A. MACRAIGNE, A. LETO, J. MERCIER, L. GORTAIS,
O. AVIGNANT

Excusés : D. QUINTIN, C. FRANCILLETTE, S. JESUS,

Absent :

Assistent : S. PERSAN, M. DE THY

CHAMPIONNATS SENIORS

1. Erreur de type de licence

- **PNMA001 RENNES EC / UGS PLOEMEUR RPL** du 20/09/15 :

LE SCOLAN Stéphane (n°2188155), joueur du club du Rennes EC, a joué avec une licence encadrement.

Le club a demandé la régularisation de sa licence en compétition volley ball le 25/09/2015

Equipe constituée de 5 joueurs régulièrement qualifiés.

L'équipe du RENNES EC :

Perd la rencontre par forfait (-3 point ; 00/25, 00/25, 00/25) en application de l'article XI.2.1.1. du RGER et sera pénalisée d'une amende de 35 euros en application de l'article XI.2.2.1. cas n°1 du RGER.
--

Et se déplacera au retour match PNMR067 le 10/01/2016

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE

Procès verbal N°1

2. forfait

- **RMAA007 SANTEC HEOL / PLUVIGNER CO** du 26/09/15 :

Le de Pluvigner a prévenu par mail le vendredi, le club, l'arbitre et la Ligue de leur forfait.

La CSR décide que :

L'équipe de Pluvigner.

Perd la rencontre par forfait (-3 point ; 00/25, 00/25, 00/25) en application de l'article XI.2.1.1. du RGER et sera pénalisée d'une amende de 26 euros en application de l'article XI.2.2.2. cas n°2 du RGER.

Et se déplacera au retour match RMAR073 le 16/01/2016

3. Coupe de Bretagne Senior

Ouverture des engagements le 8 octobre, clôture des inscriptions le 15 octobre 2015
1^{er} tour le dimanche 23 /11/14

Les M20 seront autorisés à s'inscrire à condition que les M17 et M15 soient en règle vis-à-vis des surclassements (M15- TSR et M17-DS)

4. Memento

RM : 1^{er} chaque poule monte et le 3^{ème} dans le classement du tournoi
Même dotation que les filles

5. Demande report de match

Morlaix souhaite rejouer un match en RMA car il s'est trompé d'horaire, le match était à 20h et il pensait que c'était 21h, à 19h30 le club recevant Cesson St Briec les a contacter, il n'était pas encore parti.

L'arbitre a déclaré le match forfait car même pour 21h il n'aurait pas été à l'heure.

Cesson n'est pas contre rejouer le match mais trouver une date semble compliquer car c'est une équipe de jeune qui joue en cadet et peu disponible pendant les vacances.

La CSR décide de ne pas donner une suite favorable à la demande de Morlaix car le changement de date a été notifié au club par mail automatiquement par le logiciel fédéral et les calendriers sont sortis avec la modification.

Et se déplacera au retour match RMAR082 le 23/01/2016

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE

Procès verbal N°1

6. Demande de dérogation championnat

Le CDVB56 est dans l'incapacité de présenter un championnat senior départemental féminin et masculin

Le club de Vannes demande la possibilité d'intégrer la poule avec l'équipe vacante RFA pour que les filles jouent, évidemment en fin de session l'équipe serait déclassée et les matchs annulés.

La CSR refuse l'intégration en poule RFA, le championnat étant déjà entamé. Il leur sera proposé de prendre contact avec le CDVB35 pour intégrer leur poule départemental en 2^{ème} phase, le championnat étant déjà commencé.

7. Dérogation licence open

QUINTIN Manon (M17) : 1990958, club d'origine Gennes Brielles Cuillé, club support : Marpiré Champeaux. Demande pour qu'elle puisse intégrer la PNF de Marpiré Champeaux comme la saison passée pour continuer son projet sportif.

La dérogation en vue du Projet est acceptée

RIMASSON Chloé (M20): 2041492, club d'origine Guignen, club support : Pléchatel
Demande l'intégration dans l'équipe R2F de Pléchatel plus adaptée à son niveau que la PNF de Guignen en attendant la progression

La dérogation en vue du Projet est acceptée

PODER Maëllann (M17) 1991989 Club d'origine Auray, club support : Lanester
Demande de l'intégration de la PNF de Lanester, pour continuer sa progression et sa formation.

La dérogation en vue du Projet est acceptée

GUYOT Audrey (M20) :1699778 Club d'origine Maxent, club support Treffendel
Demande d'intégration de la R2F de Treffendel car Maxent ne propose aucune équipe.
Le référent technique émet un doute sur les perspectives à venir de la joueuse.

La demande est acceptée

DELANGHE Laurie (M17) :1906120 club d'origine Augan, club support Guignen
Demande d'intégration de la PNF de Guignen pour continuer sa formation de joueuse.

La dérogation en vue du Projet est acceptée

DELANGHE Célia (M15) :1906121 club d'origine Augan, club support Guignen
Demande d'intégration de la PNF de Guignen pour continuer sa formation de joueuse de part ses aptitudes physiques et capacités sportives (attente du TSR) .

La dérogation en vue du Projet est acceptée

BELLEC Mari (M15) : 1947804 club d'origine Ploemeur, club support Lanester

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE

Procès verbal N°1

Demande d'intégration de la PNF de Lanester pour continuer sa formation technique en attente du TSR

La dérogation en vue du Projet est acceptée

CHOUTY Tara (M15) : 1891783 club d'origine Ploemeur, club support Lanester

Demande d'intégration de la PNF de Lanester pour continuer sa formation technique en attente du TSR

La dérogation en vue du Projet est acceptée

II- CHAMPIONNATS JEUNES

1. *Création des poules*

En annexe le tableau des engagements jeunes

a. Championnat Excellence

Ne faire que 2 plateaux de brassage au lieu de 3 et fixé des lieux centraux par avance avec tournoi et inscription.

Les inscriptions se feront à l'avance et toujours par plateau.

b. Championnat Honneur

Joueurs grillés

Clôture des inscriptions pour la deuxième phase le 13 décembre 2015.

Pour les équipes ayant des joueurs sous-classés, à l'issue du championnat, les résultats seront supprimés pour déterminer l'accession à l'excellence ou aux Finales

Pour les équipes 4*4 imposer au club qui ont fin novembre les effectifs nécessaires de jouer en 6*6

c. Joueurs grillés

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE

Procès verbal N°1

Pour les clubs ayant 2 équipes dans la même catégorie : à l'issue de la première journée, la liste des joueurs sera fixe 2/3 de la liste devra être propre à chaque équipe (équipe de 7 joueurs : 4 joueurs « grillés »)

2. **Demande de sous classement et mixité**

Rappel de l'article VIII.1.7. du RGER

VIII.1.7 **Sous-classement d'un(e) joueur(joueuse)**

Dans les équipes des catégories M11 à M17, UN(e) joueur (joueuse) peut être sous-classé(e). Le club doit obtenir l'autorisation de la LBVB.

Si tel est le cas, l'équipe concernée :

-sera classée en fonction des points qu'elle aura obtenue mais ne pourra pas participer aux Finales Régionales.

- pourra bénéficier des points DAFR de sa catégorie si dans chacun de ses matches, elle a disposé, hors le(la)joueur (joueuse) sous-classé(e), du nombre suffisant de joueurs(joueuses) réclamé par sa catégorie.

- Le Club du GUIDEL souhaite le sous-classement de GONCALVES Ludivine (M20) pour jouer en M17, la demande est acceptée. L'équipe est maintenue en M17.
- Le Club d' ANTRAIN souhaite le sous-classement de AUSSANT Marie (M20) pour jouer en M17, la demande est acceptée. L'équipe est maintenue en M17.
- Le Club d'ORGERBLON souhaite le sous-classement de SANSON Victor (M17) pour jouer en M15, la demande est acceptée. L'équipe est maintenue en M15.
- Le Club du Couesnon AS souhaite le sous-classement de VALLEE Anaëlle et Mathilde (M20) pour jouer en M17 féminine et intégrer LE GOUARD Mathieu (M15), la demande est acceptée. L'équipe est maintenue en M17 F.
Une seule M20 sur le terrain
- Le Club du BREST ESL souhaite le sous-classement de POTARD Arnaud et de NUYTS (M17) pour jouer en M15, la demande est acceptée. L'équipe est maintenue en M15.
Un seul M17 sur le terrain
- Le Club de RENNES JA souhaite le sous-classement de CASTERET Hugo (M17) pour jouer en M15, pour avoir du temps de jeu et jouer aussi en M17, la demande est acceptée. L'équipe est maintenue en M15.

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE

Procès verbal N°1

- Le Club d'Haute Vilaine souhaite intégrer un garçon M15 à son équipe M15F, la demande est acceptée. L'équipe est maintenue en M15.

Ces équipes ne pourront pas participer aux Finales Régionales, et peuvent participer à la Coupe de Bretagne mais interdit aux équipes ayant des joueurs sous-classé de jouer à partir de la ½ finale

3. Regroupement de licencié

Guipel-Tinténiac demande un regroupement de licencié dans la catégorie : M15F, Guipel en sera le club support

Guideloise – Kloar Aven 29 demande un regroupement de licencié dans la catégorie : M15M, Kloar Aven 29 en sera le club support

Guideloise – Kloar Aven 29 demande un regroupement de licencié dans la catégorie : M17F, Guideloise en sera le club support

Les 3 regroupements sont validés par leur CDVB et CSR.

Et peuvent participer à la Coupe de Bretagne Jeunes

4. Coupe de Bretagne Jeune

Le règlement va être envoyé à tous les clubs pour informer que les inscriptions sont à faire avant le 17 novembre.

En poussin(e)s, la CSR décide de maintenir la formule : 2 équipes par club pour s'inscrire, si possible 1M/1F, possibilité d'une mixte et possibilité de regroupement de club

Comme l'an passé pour les autres catégories.

Possibilité d'inscrire 2 équipes dans la même catégorie mais les effectifs inscrits sur la première feuille de match seront « grillés »

5. Dates Finales Régionales

Les Finales Excellence auront lieu dans le Finistère et la date du samedi 30 avril a été retenue.

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE

Procès verbal N°1

Les Finales Honneur auront lieu en Ille et Vilaine et la date du samedi 14 mai a été retenue.

Prochaine réunion le mardi 15 décembre à 19h à Pontivy

Pierrick HAMON
Président de la CSR

Approuvé au CD